

**RAPPORT FINAL**  
**DE LA SUBVENTION 2004-2005**  
**Septembre 2005**

**RESUME**

**Thème 5**  
**Systemes de Gestion d'Informations Territoriales (SyGIT)**

---

**Université Catholique  
de Louvain**

**CREAT  
(UCL)**

**Université Libre  
de Bruxelles**

**GUIDE  
(ULB)**

**Université  
de Liège**

**LEPUR  
(Ulg-FUSAGx)**



**RAPPORT FINAL**  
**DE LA SUBVENTION 2004-2005**  
**Septembre 2005**

**RESUME**

**Thème 5**  
**Systemes de Gestion d'Informations Territoriales (SyGIT)**

---

**Université Catholique  
de Louvain**

**CREAT  
(UCL)**

**Université Libre  
de Bruxelles**

**GUIDE  
(ULB)**

**Université  
de Liège**

**LEPUR  
(Ulg-FUSAGx)**

***Pilote thème 5 :***

LEPUR-FUSAGX : J. Rondeux

***Chefs de service***

GUIDE-ULB : C. Vandermotten, M-F. Godart

CREAT-UCL : M-L. De Keersmaecker

LEPUR-ULg : B. Mérenne, H-J. Gathon

***Chargés de recherche***

CREAT-UCL : P. Corten-Gualtieri, D. Costermans, N. Eckhardt, R. Harou

GUIDE-ULB : E. Castiau, D. Istaz

LEPUR-ULg : A. Bastin, W. Lejeune-Ben Sedrine, C. Schenke

LEPUR-FUSAGx : F. Brévers

***Chargés de recherche***

P. Corten-Gualtieri ½ ETP.

D. Costermans ½ ETP.

N. Eckhardt 1 ETP.

E. Castiau ½ ETP.

D. Istaz 1 ETP.

A. Bastin ½ ETP.

W. Lejeune-Ben Sedrine ¼ ETP.

C. Schenke 1 ETP.

F. Brévers 1 ETP.

R. Harou ½ ETP.

## 1. LES OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

L'objet du présent rapport est de présenter l'ensemble du travail accompli par le thème 5 de la CPDT, intitulé « Systèmes de Gestion d'Informations Territoriales » (en abrégé « SyGIT »), d'octobre 2004 à août 2005.

La recherche confiée à SyGIT s'inscrit dans le programme de travail 2002-2005 approuvé par le Comité d'accompagnement plénier et identifiant trois grands objectifs opérationnels, à savoir :

- assurer la gestion coordonnée de l'information et la mise en place de systèmes opérationnels dédiés ;
- élaborer un tableau de bord du développement territorial (TBDT) ;
- étudier la faisabilité d'approches méthodologiques orientées vers une collecte d'informations et de mesures à caractère plurifonctionnel.

Le programme de travail détaillé de la subvention 2004-2005, amendé par les différents comités d'accompagnement thématiques (CAT), rend en réalité compte des deux premiers objectifs.

Le premier objectif, qui relève d'un travail de fond, se décline en deux activités, à savoir :

- constitution et valorisation de métadonnées ;
- collaboration avec les autres thématiques de la CPDT.

Le deuxième objectif a été jugé prioritaire, et cela depuis le début de la subvention 2003-2004. Cet objectif particulier vise à rencontrer les principaux points suivants :

- évaluer globalement et de manière prospective le processus de développement territorial en Wallonie ;
- identifier les informations manquantes en vue de tendre vers un tableau pertinent (outil de gestion, observatoire permanent,...) ;
- jeter les ponts avec d'autres tableaux de bord ou observatoires en cours d'élaboration ;
- viser un positionnement international.

Le but poursuivi, et atteint, lors de la subvention précédente était de produire une première version finalisée du TBDT. Au cours de cette subvention 2004-2005, l'équipe a persévéré dans la même voie et s'est attachée à la poursuite du travail de production d'indicateurs. Elle a en outre effectué un travail de fond visant à évaluer le travail effectué et à en préciser certains aspects. Par ailleurs, un processus de validation du TBDT par différents organismes d'avis a été engagé durant la première partie de la subvention.

Quant au troisième objectif à vocation méthodologique et visant à proposer des systèmes cohérents de collecte et de structuration de données permettant d'assurer le suivi au cours du temps de l'évolution de phénomènes à connotation territoriale, sa mise en œuvre était largement liée aux réflexions et analyses critiques qui découleraient des problèmes rencontrés lors de la réalisation du TBDT. Il a donc été mis provisoirement en suspens, mais nous engrangeons une série d'éléments qui permettront d'y répondre, dont l'identification des lots de données manquants à générer.

## 2. LA STRUCTURE DU RAPPORT

La **première partie** du rapport est consacrée aux méta-données et au site Internet.

Un *premier chapitre* présente les résultats des différentes activités accomplies dans le cadre de la poursuite, en tâche de fond, du travail de constitution, de valorisation et de diffusion des méta-données territoriales ayant trait aux « Etudes » générées à la demande de la Région wallonne. L'objectif de cette base de données est d'enrichir la base de connaissance de l'ensemble des acteurs. Elle est destinée plus particulièrement aux chercheurs de la CPDT. Ce premier chapitre souligne également l'aboutissement de la mission méta-données « Données » suite à l'implémentation physique de METAWAL (constituée à partir de la base de données « METATER » produite par SyGIT) au sein du nouveau portail cartographique<sup>1</sup> de la Région wallonne.

Un *second chapitre* fait état des synergies entre SyGIT et les autres thématiques de recherche de la CPDT, au travers de la gestion du site Internet de la CPDT et des travaux de logistique, de traitement des données et d'appui cartographique.

- La **seconde partie** est consacrée au Tableau de Bord du Développement Territorial (TBDT).

Une *introduction* décrit tout d'abord le processus d'évaluation et de validation *ex post* du TBDT – 1<sup>ère</sup> version qui a été mené tout au long de cette subvention. Ce processus a été instauré afin de solliciter l'avis d'instances extérieures à SyGIT. Les organismes consultés sont la CRAT, le CWEDD et le CESRW.

D'autre part, cette partie introductive présente également quelques éléments de réflexion autour d'un modèle de classification des indicateurs. A titre exploratoire, nous avons cherché à positionner les indicateurs par rapport à la nature même de leur expression et le modèle Fd-P-E-I-R a servi de base à cette réflexion.

Les *chapitres I à IV* portent respectivement sur les finalités 1 à 4. Le développement de ces chapitres suit une structure commune aux quatre finalités en question. Premièrement, pour certaines finalités, un travail de validation et de précision méthodologiques quant aux découpages utilisés a été effectué. Deuxièmement, l'application du modèle Fd-P-E-I-R aux indicateurs construits (et envisagés) a fait l'objet d'un exercice mené par l'ensemble des finalités. Troisièmement, suite aux avis consultatifs et aux différents groupes de travail, un certain nombre de réorientations propres à chaque finalité ont été impulsées et sont présentées dans cette partie du rapport. Enfin, un dernier point porte sur les indicateurs réalisés et en réflexion.

Le *chapitre V* contient la description d'un nouveau schéma de structuration des indicateurs dont l'objectif serait de répondre d'avantage aux attentes des organismes consultés, au travers de la structure même des indicateurs. Ce nouveau schéma n'est pour l'instant qu'une proposition, non encore validée par le comité d'accompagnement thématique.

Le *chapitre VI* concerne la finalité 5. Cette finalité a été initiée au cours de cette subvention et fait dès lors l'objet d'une présentation un peu particulière par rapport aux quatre finalités du TBDT – 1<sup>ère</sup> version. Signalons également que les indicateurs de cette finalité sont, à titre d'exemple, construits selon le nouveau schéma de structuration décrit au chapitre V.

## 3. LES PRINCIPAUX RESULTATS

Le présent résumé met l'accent sur les résultats obtenus et/ou les progrès accomplis dans les 3 directions suivantes :

---

<sup>1</sup> <http://cartographie.wallonie.be>

- la constitution et la valorisation des méta-données ;
- la collaboration avec les autres thématiques de la CPDT ;
- la poursuite de l'élaboration du tableau de bord du développement territorial (TBDT).

### **3.1 CONSTITUTION ET VALORISATION DES META-DONNEES**

#### **3.1.1 Etudes de la Région wallonne**

La base de méta-données « Etudes » recense une série d'informations issues de recherches ayant trait, de près ou de loin, au développement territorial, et jugées intéressantes pour les thématiques de recherche de la CPDT. Ces études consistent en des travaux de recherche récents commandités par les administrations et certains cabinets ministériels de la Région wallonne. La base de données permet de caractériser tant le contenu que le degré d'intérêt et la disponibilité des études encodées.

Afin de faciliter l'encodage des méta-données « Etudes » dans la base de données METATER, un formulaire simplifié et inspiré de la base de données a été conçu sous Word. Actuellement en phase de test en interne, cette expérience devrait prochainement s'étendre aux fonctionnaires ainsi qu'aux auteurs de projets eux-mêmes.

La base de données compte actuellement 706 études, dont ;

- 563 décrites de manière exhaustive (synthèse, table des matières, mots-clés, portée géographique, accessibilité, auteurs, commanditaires, etc.) ;
- 143 décrites à titre administratif exclusivement (n° de visa, article budgétaire, montant de la convention, etc.) par les services de la DGRNE...

Seul l'encodage des rapports intermédiaires de mars a pu être réalisé durant de cette subvention dans la mesure où l'équipe qui a réalisé l'encodage des méta-données « Etudes » a également travaillé au lancement de la nouvelle finalité 5 du TBDT et a contribué à la nouvelle cellule « communication-internet ».

#### **3.1.2 Lots de données de la Région wallonne**

Depuis la subvention précédente, le volet « Données » de METATER est arrivé à son terme avec succès par l'implémentation physique du système au sein de la Région wallonne (Cf. rapport final de la subvention 2003-2004).

Néanmoins, la base de méta-données « Données » de METATER aura depuis sa création en mars 1999 permis le recensement et la description de 181 lots de données dont 158 auront fait l'objet d'une correction et/ou d'un contrôle par le gestionnaire de données concerné (personne « ressource » désignée au sein de chaque administration).

Toutefois, la base de données « Données » de METATER restera active au sein de SyGIT à des fins d'encodage des données statistiques utilisées notamment pour la première publication du TBDT.

#### **3.1.3 Diffusion et valorisation des méta-données**

Malgré le transfert des méta-données « Données » de METATER dans le portail cartographique de la Région wallonne, cette rubrique reste présente au sein de notre site Internet. En effet, bon nombre de ces liens sont toujours utilisés par certaines Directions Générales de la Région wallonne, pour référencer leurs propres méta-données sur leur site Internet.

De même, la version 2002 du « Dictionnaire de données de la Région wallonne » reste disponible sur notre site Internet. Il recense et décrit les 166 lots de données encodés à l'époque. Le guide d'utilisation de la base de données « Etudes » ainsi que l'application METATER sont également disponibles sur notre site. En effet, même non actualisés ils gardent un intérêt aux yeux des organismes, étudiants..., puisque nous recevons encore des demandes d'utilisation de l'application METATER.

## 3.2 COLLABORATION AVEC LES AUTRES THEMATIQUES

### 3.2.1 Site Internet de la CPDT

Amorcée à la mi-subvention précédente, la nouvelle collaboration entre SyGIT et le secrétariat de la CPDT a donné naissance à une nouvelle cellule « communication-internet » chargé d'un « relookage » complet du site Internet de la CPDT devenu quelque peu désuet. Cette collaboration a permis comme pour les subventions précédentes de maintenir le site Internet actuellement en ligne à jour (informations principales), SyGIT n'assurant plus que les aspects plus techniques (gestion du serveur, des FTP, des bases de données, des statistiques du site, de la partie méta-données ...).

La cellule « communication-internet » a eu comme principales missions de réviser entièrement la page d'accueil du site Internet de la CPDT, de redéfinir les priorités du nouveau site, de repenser sa structure, son arborescence, d'ajouter de nouvelles fonctionnalités ...



**Figure 1 : la page d'accueil quasi définitive du nouveau site Internet de la CPDT avec le nouveau logo central.**

Ces améliorations n'ont pu être réalisables qu'en modernisant notre hébergement. Profitant du service de Wall-on-Line, il nous devient quasi indispensable d'acquérir notre propre serveur, complémentaire au premier.

Les dernières statistiques de consultation des sites Internet de la CPDT démontrent que leur succès s'affaiblit, alors que les années précédentes il ne cessait de croître. Gageons dès lors, que les nombreuses fonctionnalités nouvelles qui sont prévues pour le futur site permettront de redresser la barre des consultations et d'attirer de nouveaux internautes.

### 3.2.2 Logistique et traitement des données

Dans le cadre de sa mission de gestionnaire de données destinées à alimenter les thématiques de recherche de la CPDT, SyGIT a durant cette subvention essentiellement assuré les demandes de données de sa propre équipe. En effet, la réalisation du TBDT et de ses suites ayant été forte consommatrice en données cartographiques et surtout statistiques.

Outre sa mission de gestion de données, SyGIT assure également un suivi technique pour les autres thématiques de la CPDT. Durant cette subvention, SyGIT s'est également occupée de ses propres traitements de données et de la réalisation de ses cartes, graphiques et tableaux pour le TBSD. Récemment, SyGIT s'est chargé de réaliser le cahier des charges et de rechercher une entreprise capable de mettre en ligne les cartes du thème 2 (Kyoto).

SyGIT a également poursuivi et entamé des travaux en vue de :

- l'élaboration d'une nouvelle rubrique dans l'Intranet du site de la CPDT permettant à tous les chercheurs de consulter et/ou de télécharger l'ensemble des données disponibles à la CPDT ;
- d'optimiser la gestion des méta-données « Etudes » (Formulaire simplifié en test) ;
- l'hébergement d'un service FTP sur le serveur Web de la CPDT de manière à rendre possible l'envoi de fichiers plus volumineux vers les administrations.

Rappelons pour finir que SyGIT possède une procédure ainsi qu'une licence à remplir permettant à tout chercheur de la CPDT d'avoir accès au nouveau portail cartographique sur son poste de travail. Ceci donne aux chercheurs la possibilité de consulter en ligne et/ou de télécharger des données telles que le PICC ou les PPNC.

### **3.3 LE TABLEAU DE BORD DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

#### **3.3.1 Principales tâches en relation avec le TBSD**

L'élaboration et la publication de la première version du tableau de bord du développement territorial (TBSD) ont constitué l'essentiel des travaux de SyGIT lors de la subvention 2003-2004. Au cours de la subvention 2004-2005, l'équipe a persévéré dans cette voie et s'est attachée à la poursuite du travail de production d'indicateurs.

Elle a en outre accompli un travail de fond visant à évaluer le travail effectué et à en préciser certains aspects (précisions méthodologiques ou validation des découpages utilisés pour les indicateurs publiés ; cf. chapitres afférents aux différentes finalités).

Par ailleurs, un processus de validation du TBSD par différents organismes d'avis a été engagé durant la première partie de la subvention (cf. introduction au TBSD). Les organismes consultés sont le CESRW, la CRAT et le CWEDD, qui ont été invités à porter un regard critique sur le travail effectué et à émettre des propositions d'amélioration.

Enfin, nous avons également cherché, à titre exploratoire, à positionner les indicateurs (publiés, nouvellement construits ou à venir) par rapport à la nature même de leur expression. Le modèle Fd-P-E-I-R (forces directrices – pressions – états – impacts – réponses) a servi de base à cette réflexion.

#### **3.3.2 Ajout d'une cinquième finalité**

Un cinquième axe de recherche a été ajouté au tableau de bord au début de la subvention 2004-2005. En accord avec le comité d'accompagnement thématique, ce nouvel axe de recherche se base sur le huitième objectif du SDER « Sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs », qui lui donne son nom.

La structure actualisée du TBSD, désormais déclinée en cinq finalités, elles-mêmes divisées en objectifs, sous-objectifs et critères, est donc la suivante :

- |   |
|---|
| • <b>Finalité 1 : Répondre aux besoins fondamentaux</b> |
|---|

- **Finalité 2 : Contribuer à la création d'emplois et de richesses afin d'améliorer la cohésion sociale et économique**
- **Finalité 3 : Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité**
- **Finalité 4 : Valoriser le patrimoine et protéger les ressources**
- **Finalité 5 : Sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs**

### 3.3.3 Table des matières du TBDT

Dans les lignes qui suivent, nous détaillons la table des matières du TBDT, aboutissement actuel des réflexions menées au sein de groupes de travail rattachés aux cinq finalités. Cette table des matières est aussi, dans une très large mesure, le résultat de concertations avec des représentants de diverses administrations, des acteurs de la mise en place d'autres tableaux de bord (cas du Tableau de Bord de l'Environnement) ou d'observatoires (tels que ceux de la « Mobilité » ou encore celui des « Mutations Spatiales »). Elle représente la synthèse produite à partir de plusieurs critiques, propositions et suggestions émises par les comités d'accompagnement thématiques (CAT) et pléniers (CAP).

La table des matières reprend pour chaque finalité du TBDT l'ensemble des indicateurs réalisés et/ou prévus. On y retrouve en caractère droit les indicateurs réalisés (publiés dans la 1<sup>ère</sup> édition du TBDT OU (\*) nouvellement réalisés au cours de cette subvention) et en italique, les indicateurs encore à réaliser.

#### FINALITÉ 1 : REpondre aux besoins fondamentaux

### OBJECTIF 1.1. RÉPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENT DANS DE BONNES CONDITIONS D'AMENAGEMENT

#### SOUS-OBJECTIF 1.1.1. ADAPTER L'OFFRE EN LOGEMENT AUX BESOINS DE LA POPULATION

##### Critère 1.1.1.1. Réponse aux besoins des ménages en fonction de leur taille

- Indicateur 1.1.1.1.A. Nombre de pièces de logement par occupant par secteur statistique et par commune\*
- Indicateur 1.1.1.1.B. Superficie de logement par occupant par secteur statistique et par commune\*

##### Critère 1.1.1.2. Réponse aux possibilités financières des ménages

- Indicateur 1.1.1.2.A. Prix de l'immobilier acquisitif et revenu des ménages :
- a- prix relatif de l'immobilier acquisitif : rapport entre le prix moyen de l'immobilier dans la commune et le prix moyen de l'immobilier wallon
- b- rapport entre le prix moyen de l'immobilier et le revenu moyen des ménages par commune

- Indicateur 1.1.1.2.B. Prix du foncier et revenu des ménages :
- a- prix relatif du foncier : rapport entre le prix moyen du foncier dans la commune et le prix moyen du foncier wallon
- b- rapport entre le prix moyen du foncier et le revenu moyen des ménages par commune

- Indicateur 1.1.1.2.C. Prix de l'immobilier locatif et revenu des ménages :
- a- prix relatif des locations : rapport entre le prix médian de l'immobilier locatif dans la commune par rapport au prix moyen de l'immobilier locatif wallon\*
- b- rapport entre le prix médian de l'immobilier locatif et le revenu moyen des ménages par commune\*

##### Critère 1.1.1.3. Réponse aux besoins sociaux

*Indicateur 1.1.1.3.A. Rapport entre le nombre de logements sociaux locatifs et le nombre de ménages en difficulté par commune*

*Indicateur 1.1.1.3.B.*

*a- part des logements sociaux créés au cours des 5 dernières années dans l'ensemble du parc de logement social*

*b- part des logements sociaux rénovés au cours des 5 dernières années dans l'ensemble du parc de logement social*

##### Critère 1.1.1.4. Réponse aux besoins spécifiques des personnes âgées

Indicateur 1.1.1.4. A Nombre de lits des maisons de repos et résidences-services pour 100 habitants de 75 ans et + par commune et par bassin de vie

Indicateur 1.1.1.4. B Nombre de lits des maisons de repos et résidences-services pour 100 habitants de 60 à 74 ans par commune et par bassin de vie

*Indicateur 1.1.1.4. C. Part des lits offerts en plus au cours des 5 dernières années dans l'ensemble de la capacité des maisons de repos et résidences-services*

**SOUS-OBJECTIF 1.1.2. ADAPTER L'OFFRE EN LOGEMENT AUX EXIGENCES D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE****Critère 1.1.2.1. Gestion parcimonieuse du sol**

Indicateur 1.1.2.1. Taille moyenne des parcelles de terrains à bâtir vendues par commune

**Critère 1.1.2.2. Amélioration du parc des logements prioritairement dans les quartiers dégradés**

Indicateur 1.1.2.2. Etat relatif du confort des logements dans les quartiers dégradés par rapport à la moyenne wallonne

**Critère 1.1.2.3. Renforcement de la concentration de l'habitat**

Indicateur 1.1.2.3. Indice de concentration spatiale des nouveaux logements pour la Wallonie et par province\*

**Critère 1.1.2.4. Implantation des logements dans les noyaux d'habitat**

Indicateur 1.1.2.4. Evolution des nouvelles constructions dans les noyaux d'habitat et pôles wallons

**OBJECTIF 1.2. RÉPONDRE AUX BESOINS SOCIAUX EN ÉQUIPEMENTS ET SERVICES****SOUS-OBJECTIF 1.2.1. AMELIORER L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE****Critère 1.2.1.1. Disponibilité d'accueil de la petite enfance**

Indicateur 1.2.1.1.A. Petite enfance : taux de couverture (rapport entre le nombre de places disponibles et le nombre d'enfants en âge d'être gardés) par commune et par bassin de vie

Indicateur 1.2.1.1.B. Taux d'activité féminin

**SOUS-OBJECTIF 1.2.2. ASSURER L'ACCESSIBILITE A L'ECOLE****Critère 1.2.2.1. Accessibilité aux établissements scolaires**

Indicateur 1.2.2.1.A. Mode de déplacement domicile – école secondaire par bassin de vie

Indicateur 1.2.2.1.B. Localisation des écoles du fondamental et noyaux d'habitat\*

Indicateur 1.2.2.1.C. Accessibilité des écoles aux transports en commun

**SOUS-OBJECTIF 1.2.3. ASSURER L'ACCESSIBILITE AUX SOINS DE SANTE****Critère 1.2.3.1. Estimation de l'offre et de la demande en matière sanitaire**

La demande en soins de santé :

Indicateur 1.2.3.1.A. Part des plus de 60 ans par commune et par bassin de vie

Indicateur 1.2.3.1.B. Indice comparatif de mortalité par commune et par bassin de vie

L'offre en soins de santé :

Indicateur 1.2.3.1.C. Médecins généralistes : taux de couverture par commune et par bassin de vie

Indicateur 1.2.3.1.D. Médecins spécialistes : taux de couverture par commune et par bassin de vie

Indicateur 1.2.3.1.E. Infirmières à domicile : taux de couverture par bassin de vie\*

Indicateur 1.2.3.1.F. Kinésithérapeutes : taux de couverture par bassin de vie\*

Indicateur 1.2.3.1.G. Indicateur de synthèse : Aides et soins à domiciles et centres de jour pour les personnes âgées

Indicateur 1.2.3.1.H Indicateur de synthèse de l'offre sanitaire (remplacera 1.2.3.1.C à F)

**SOUS-OBJECTIF 1.2.4. ASSURER LA DISPONIBILITE DES EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS****Critère 1.2.4.1. Accessibilité aux équipements culturels**

Indicateur 1.2.4.1.A. Offre en salles de cinéma par commune et par bassin de vie\*

Indicateur 1.2.4.1.B. Offre en centres culturels par commune et par bassin de vie\*

**Critère 1.2.4.2. Accessibilité aux équipements sportifs**

Indicateur 1.2.4.2 Offre en équipements sportifs par commune et par bassin de vie

**SOUS-OBJECTIF 1.2.5. ASSURER L'ACCESSIBILITE AUX SERVICES PUBLICS****Critère 1.2.5.1. Accessibilité aux bureaux de poste**

Indicateur 1.2.5.1. Offre en bureaux de poste au sein des communes

**SOUS-OBJECTIF 1.2.6. ASSURER L'ACCESSIBILITE AUX COMMERCES****Critère 1.2.6.1. Comparaison entre les pôles structurants du SDER et les pôles commerciaux**

Indicateur 1.2.6.1.A. Hiérarchie des villes sur base de leur équipement commercial\*

Indicateur 1.2.6.2. Indices de disponibilité des supermarchés

**OBJECTIF 1.3. AMELIORER LA SECURITE DU CADRE DE VIE**

**SOUS-OBJECTIF 1.3.1. PREVENIR LES DEGATS LIES AUX INONDATIONS ET AUX AUTRES RISQUES NATURELS ET CONTRAINTES GEOTECHNIQUES MAJEURES**

**Critère 1.3.1.1. Prévention des risques d'inondation en zones d'habitat**

**Critère 1.3.1.2. Prévention des autres risques naturels et contraintes géotechniques majeures en zones d'habitat**

**SOUS-OBJECTIF 1.3.2. RENDRE ADEQUATE LA LOCALISATION DES ACTIVITES DANGEREUSES PAR RAPPORT A L'HABITAT ET PREVENIR LES RISQUES TECHNOLOGIQUES**

**Critère 1.3.3.1. Prévention des risques technologiques en zones d'habitat**

**SOUS-OBJECTIF 1.3.3. AMELIORER LA SECURITE DE LA POPULATION**

**Critère 1.3.3.1. Sécurisation des usagers les plus faibles**

**OBJECTIF 1.4. AMELIORER LA QUALITE DU CADRE DE VIE**

**SOUS-OBJECTIF 1.4.1. DEVELOPPER UN CADRE DE VIE EPANOUISSANT A TRAVERS LES LIEUX DE SOCIALISATION**

**Critère 1.4.1.1. Réponse aux besoins des habitants en matière d'espaces publics**

**SOUS-OBJECTIF 1.4.2. PRENDRE EN COMPTE LES CARACTERISTIQUES DU BATI AUX NIVEAUX ARCHITECTURAL, URBANISTIQUE ET PAYSAGER**

**Critère 1.4.2.1. Prise en compte des réglementations existantes en matière d'urbanisme**

**Critère 1.4.2.2. Protection de la qualité architecturale du bâti**

**FINALITÉ 2 : CONTRIBUER A LA CREATION D'EMPLOIS ET DE RICHESSES AFIN D'AMELIORER LA COHESION SOCIALE ET ECONOMIQUE**

**OBJECTIF 2.1. ASSURER LA CROISSANCE DE LA PRODUCTION DE RICHESSES**

**SOUS-OBJECTIF 2.1.1. LOCALISER DE MANIERE OPTIMALE LES ACTIVITES ECONOMIQUES**

**Critère 2.1.1.1. Occupation du sol et sa rationalisation**

Indicateur 2.1.1.1.A Evolution des surfaces occupées par les bâtiments à finalité économique  
 Indicateur 2.1.1.1.B Consommation d'espace en hectares rapportée au PIB par secteur / branche d'activité  
 Indicateur 2.1.1.1.C Evolution de l'offre en ZAE  
 Indicateur 2.1.1.1.D Evolution des SAED/SAER : localisation, assainissement et réaffectation  
 Indicateur 2.1.1.1.E Accessibilité dans la localisation des activités économiques  
 Indicateur 2.1.1.1.F Evolution des surfaces consacrées aux activités économiques en zones d'habitat

**Critère 2.1.1.2. Démographie des entreprises**

Indicateur 2.1.1.2.A Estimation des créations nettes d'entreprises (évolution+répartition sectorielle)

**Critère 2.1.1.3. Dynamique de l'emploi**

Indicateur 2.1.1.3.A Evolution relative de l'emploi salarié par bassin d'emploi  
 Indicateur 2.1.1.3.B Taux de contribution des bassins d'emploi à la croissance de l'emploi salarié  
 Indicateur 2.1.1.3.C Emploi indépendant : évolution et contribution par bassin d'emploi \*  
 Indicateur 2.1.1.3.D Dynamique de l'emploi au sein des pôles du SDER : attractivité et évolution \*  
 Indicateur 2.1.1.3.E Evolution de l'emploi dans les PAE (nouvelles inscriptions /créations, transferts, extensions)  
 Indicateur 2.1.1.3.F Indice de localisation

**Critère 2.1.1.4. Contribution à la croissance de la valeur ajoutée (VA)**

Indicateur 2.1.1.4.A Evolution de la VA par secteur d'activité  
 Indicateur 2.1.1.4.B Part des secteurs d'activités dans la VA  
 Indicateur 2.1.1.4.C. Part des industries grandes consommatrices de ressources naturelles dans la VA des industries manufacturières

**SOUS-OBJECTIF 2.1.2. DYNAMISER LA STRUCTURE DES ACTIVITES ECONOMIQUES**

**Critère 2.1.2.1. Structure selon la taille des établissements**

Indicateur 2.1.2.1.A Evolution de l'emploi selon la taille des établissements

**Critère 2.1.2.2. Structure sectorielle : Répartition sectorielle**

*Indicateur 2.1.2.2.A Evolution de l'emploi par secteur d'activité*  
*Indicateur 2.1.2.2.B Evolution de l'emploi dans le sous-secteur de la logistique*  
*Indicateur 2.1.2.2.C Evolution de l'emploi dans le sous-secteur des services aux entreprises*

### **Critère 2.1.2.3. Structure sectorielle : Spécialisations sectorielles**

*Indicateur 2.1.2.3.A Indice de spécialisation sectorielle*

## **SOUS-OBJECTIF 2.1.3. CONSOLIDER LA CROISSANCE PAR L'AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE**

### **Critère 2.1.3.1. Qualifications et compétences**

*Indicateur 2.1.3.1.A Taux d'instruction*  
*Indicateur 2.1.3.1.B Taux de valorisation d'un diplôme universitaire ou supérieur*  
*Indicateur 2.1.3.1.C Formation professionnelle continuée*  
*Indicateur 2.1.3.1.D Part des scientifiques et ingénieurs dans la population*

### **Critère 2.1.3.2. Intégration technologique (recherche et innovation)**

*Indicateur 2.1.3.2.A Scientifiques et ingénieurs occupés dans la R&D pour X habitants*  
*Indicateur 2.1.3.2.B Dépense en R&D en % du PIB*  
*Indicateur 2.1.3.2.C Emplois dans les spin-off*  
*Indicateur 2.1.3.2.D Emplois dans les parcs scientifiques*  
*Indicateur 2.1.3.2.E Demandes de brevets pour X habitants*  
*Indicateur 2.1.3.2.F Scientifiques et ingénieurs occupés dans la R&D pour X habitants*

## **OBJECTIF 2.2. TENDRE VERS UNE REPARTITION PLUS EQUITABLE DES RICHESSES**

### **SOUS-OBJECTIF 2.2.1. AMELIORER L'ACCES AU MARCHE DU TRAVAIL ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL**

#### **Critère 2.2.1.1. Accès au marché du travail**

*Indicateur 2.2.1.1.A Taux d'emploi (ventilation chez les groupes fragilisés)*  
*Indicateur 2.2.1.1.B Taux de sous-emploi*  
*Indicateur 2.2.1.1.C Taux de chômage (ventilation chez les groupes fragilisés + durée d'inoccupation)*  
*Indicateur 2.2.1.1.D Taux de réserve de main d'oeuvre*  
*Indicateur 2.2.1.1.E Taux de dépendance*  
*Indicateur 2.2.1.1.F Jobless Household (Proportion de personnes vivant dans des ménages sans emploi)*

#### **Critère 2.2.1.2. Juste rémunération**

*Indicateur 2.2.1.2.A Working Pools (proportion de personnes disposant d'un revenu du travail mais faisant partie d'un ménage confronté au risque de pauvreté)*

#### **Critère 2.2.1.3. Bien-être au travail**

*Indicateur 2.2.1.3.A Proportion de travailleurs se déclarant stressés*  
*Indicateur 2.2.1.3.B Risque dépressif chez les travailleurs*  
*Indicateur 2.2.1.3.C Taux d'incidence d'accidents de travail graves standardisés*  
*Indicateur 2.2.1.3.D Taux d'incidence d'accidents mortels standardisés*

#### **Critère 2.2.1.4. Flexibilité de l'emploi**

*Indicateur 2.2.1.4.A Emplois sous contrat de travail atypique en % de la population active occupée (et évolution)*  
*Indicateur 2.2.1.4.B Taux d'emploi à temps partiel involontaire (et évolution)*

### **SOUS-OBJECTIF 2.2.2. TENDRE VERS UNE REPARTITION PLUS EQUITABLE DES REVENUS**

#### **Critère 2.2.2.1. Réduire les écarts de revenus**

*Indicateur 2.2.2.1.A Revenu moyen par habitant \**  
*Indicateur 2.2.2.1.B Ecart interquartile de revenu et revenu du quartile inférieur \**  
*Indicateur 2.2.2.1.C Indice de Gini*  
*Indicateur 2.2.2.1.D Rapport du salaire moyen des femmes au salaire moyen des hommes*  
*Indicateur 2.2.2.1.E Ecart de rémunération selon la situation familiale*  
*Indicateur 2.2.2.1.F Indice de cohésion sous-régionale : coefficient de variation de revenu*

#### **Critère 2.2.2.2. Réduire le risque de pauvreté**

*Indicateur 2.2.2.2.A Taux de risque de pauvreté avant et après transferts sociaux*  
*Indicateur 2.2.2.2.B Taux de risque persistant de pauvreté*  
*Indicateur 2.2.2.2.C Ecart médian relatif*  
*Indicateur 2.2.2.2.D Salaire minimum net en % du seuil de risque de pauvreté*  
*Indicateur 2.2.2.2.E Allocation minimale nette en % du seuil de risque de pauvreté*

### **SOUS-OBJECTIF 2.2.3. ENRAYER LE PROCESSUS D'EXCLUSION SOCIALE**

#### **Critère 2.2.3.1. Transferts sociaux**

*Indicateur 2.2.3.1.A Evolution du nombre d'allocataires sociaux pour 1000 habitants*

*Indicateur 2.2.3.2.B. Revenus provenant de source publique en % du revenu moyen*

**Critère 2.2.3.2. Insertion professionnelle**

*Indicateur 2.2.3.2.A Degré d'activation*

*Indicateur 2.2.3.2.B Taux d'imprégnation d'emploi des personnes participant à une formation*

**FINALITE 3 : AMELIORER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE WALLON ET GERER LA MOBILITE**

**OBJECTIF 3.1. INTEGRER LA WALLONIE DANS LES RESEAUX DE TRANSPORT TRANSEUROPEENS**

**SOUS-OBJECTIF 3.1.1 : RENFORCER LES RESEAUX STRUCTURANT LA WALLONIE**

**Critère 3.1.1.1 : Etat d'avancement des travaux liés aux maillons manquants et maillons faibles**

*Indicateur 3.1.1.1. A. Réseau routier à grand gabarit : état des travaux liés aux maillons manquants et maillons faibles*

*Indicateur 3.1.1.1. B. Réseau ferré (SNCB): état des travaux liés aux maillons manquants et maillons faibles*

*Indicateur 3.1.1.1. C. Réseau des voies navigables : état des travaux liés aux maillons manquants et maillons faibles*

**SOUS-OBJECTIF 3.1.2 : VALORISER LE POTENTIEL D'ACCESSIBILITE DE LA WALLONIE**

**Critère 3.1.2.1 : Développement des nœuds et des points d'ancrage**

*Indicateur 3.1.2.1 A. Développement des ports autonomes*

*Indicateur 3.1.2.1 B. Développement des aéroports*

*Indicateur 3.1.2.1 C. Développement des plates-formes multimodales*

*Indicateur 3.1.2.1 D. Développement des points d'ancrage sur axes majeurs de transport*

**OBJECTIF 3.2 : FAVORISER LE REPORT DE MODE**

**SOUS-OBJECTIF 3.2.1 : RENFORCER LA MULTIMODALITE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE WALLON, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES**

**Critère 3.2.1.1 : Evolution du recours aux différents modes de déplacement**

*Indicateur 3.2.1.1 A. Transport de personnes: évolution comparative du recours aux différents modes*

**Critère 3.2.1.2 : Elaboration de plans de mobilité**

*Indicateur 3.2.1.2. A. Evolution de l'implication des communes dans un plan de mobilité (PCM, PICM, PUM, SSC)*

*Indicateur 3.2.1.2. B. Evolution de l'élaboration de PTE et de PMZA*

*Indicateur 3.2.1.2. C. Evolution de l'implication des établissements scolaires dans un PDS*

*Indicateur 3.2.1.2. D. Indicateur synthétique*

**Critère 3.2.1.3 : Mise en œuvre de pratiques innovantes**

*Indicateur 3.2.1.3. A. Evolution du kilométrage de sites propres et bandes réservées aux bus (par commune)*

**Critère 3.2.1.4. : Réalisation favorables aux modes doux**

*Indicateur 3.2.1.4. A. Etat de la réalisation du RAVEL\**

*Indicateur 3.2.1.4. B. Par commune : kilométrage de pistes cyclables et cheminements piétons*

**SOUS-OBJECTIF 3.2.2 : RENFORCER L'ACCESSIBILITE MULTIMODALE DES POLES WALLONS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES**

**Critère 3.2.2.1 : Accessibilité multimodale des pôles**

*Indicateur 3.2.2.1. A. Accessibilité des pôles par le réseau routier à grand gabarit et les transports collectifs*

**Critère 3.2.2.2 : Amélioration de la desserte des pôles par les transports collectifs**

Indicateur 3.2.2.2. A. Nombre de personnes pouvant atteindre les pôles majeurs par le rail en 30 min. et 45 min. max  
 Indicateur 3.2.2.2. B. Flux d'abonnés au départ et attractivité des gares IC-RER\*  
 Indicateur 3.2.2.2.C. Flux d'abonnés à l'arrivée et attractivité des gares pour les navetteurs scolaires et les travailleurs \*

Indicateur 3.2.2.2.D. Bassin d'attractivité ferroviaire principaux\*

Indicateur 3.2.2.2.E. Synthèse des flux d'abonnés au départ et à l'arrivée\*

Indicateur 3.2.2.2.F. Carte déformée basée sur le nombre de correspondances moyen/heure entre chacune des 60 gares IC/IR/RER et les 4 pôles majeurs ainsi que Bruxelles

Indicateur 3.2.2.2.G. Intégration de la Wallonie dans le réseau des trains à grande vitesse et à vitesse élevée\*

Indicateur 3.2.2.2.H. Desserte des pôles par bus en provenance des régions et pays voisins et par sociétés de cars internationales

Indicateur 3.2.2.2.I. Répertoire des pratiques innovantes concernant la desserte des pôles par les TEC, ea : lignes expresses

Indicateur 3.2.2.2.J. Cartographie des lignes TEC (y compris lignes expresses) et des lignes de cars

### **Critère 3.2.2.3 : Facilités d'intermodalité**

Indicateur 3.2.2.3. A. Réalisation de parcs-relais dans les principales agglomérations

Indicateur 3.2.2.3. B. Accessibilité multimodale des 60 gares IC-RER\*

a. offre

b. comportement estimé des usagers-abonnés

## **SOUS-OBJECTIF 3.2.3 : DEVELOPPER LE TRANSPORT DE MARCHANDISES PAR RAIL ET VOIE D'EAU**

### **Critère 3.2.3.1 : Evolution du recours aux différents modes de transport**

Indicateur 3.2.3.1.A. Transport de marchandises : évolution comparative du recours aux différents modes\*

### **Critère 3.2.3.2 : Mesures prises en faveur du transport par voie d'eau**

Indicateur 3.2.3.2.A. Suivi des « mesures prioritaires pour la voie d'eau » en lien avec l'aménagement du territoire ou l'occupation du sol

Indicateur 3.2.3.2.B. Problématique des tirants d'air : cartographie des ponts posant problème pour le transport de plusieurs couches de conteneurs

## **SOUS-OBJECTIF 3.2.4 : LOCALISER LES ACTIVITES EN FONCTION DES PROFILS DE MOBILITE ET D'ACCESSIBILITE**

### **Critère 3.2.4.1 : Prise en compte de l'accessibilité lors des décisions relatives au zonage du sol**

Indicateur 3.2.4.1.A. Accessibilité des ZAE inscrites par révision au plan de secteur

Indicateur 3.2.4.1.B. Accessibilité des terrains concernés par une demande de permis de lotir

Indicateur 3.2.4.1.C. Accessibilité des ZAE ayant fait l'objet d'un PCA dérogatoire

Indicateur 3.2.4.1.D. Accessibilité des ZAD

### **Critère 3.2.4.2 : Prise en compte de l'accessibilité lors des changements de localisation des entreprises**

Indicateur 3.2.4.2.A. Comparaison de l'accessibilité des sites d'implantation des entreprises « avant » et « après » leur déménagement

Indicateur 3.2.4.2.B. Evaluation de la prise en compte de l'adéquation profil de mobilité-profil d'accessibilité suite aux changements de localisation des entreprises\*

## **OBJECTIF 3.3 : REDUIRE LA DEMANDE DE DEPLACEMENTS MOTORISES POUR LES PERSONNES (NBRE DE DEPLACEMENTS ET DISTANCES PARCOURUES)**

### **SOUS-OBJECTIF 3.3.1 : FAVORISER LA MIXITE ET LA DENSITE RAISONNEES**

#### **Critère 3.3.1.1 : Renforcement de la mixité fonctionnelle**

Indicateur 3.3.1.1. A. Diversité des activités dans les zones dévolues à l'habitat. (Mixité au lieu de résidence)

Indicateur 3.3.1.1.B. Diversité des activités dans les ZAE (Mixité au lieu de travail)

Indicateur 3.3.1.1.C. Diversité des activités dans les quartiers des 60 gares IC-RER (commerces...)

Indicateur 3.3.1.1.D. Par commune: lien entre nbre et types d'emplois et intensité des mvts pendulaires

#### **Critère 3.3.1.2 : Augmentation de la densité d'habitants, d'emplois, d'écoliers...**

Indicateur 3.3.1.2.A. Indices d'attractivité des 60 gares IC-RER

a. Nbre d'abonnés SNCB/nbre de résidents dans le quartier de la gare ;

b. Nbre d'abonnés-travailleurs/nbre d'actifs occupés dans le quartier de gare ;

c. Nbre d'abonnés-travailleurs qui descendent à la gare X/nbre d'emplois effectifs dans rayon 500 m de cette gare ;

d. Nbre d'abonnés-scolaires/nbre de personnes en âge scolaire résidant dans le quartier de la gare ;

e. Nbre d'abonnés-scolaires qui descendent à la gare X/nbre d'élèves dans les écoles situées dans rayon 500 m de cette gare

Indicateur 3.3.1.2.B. Indice de monofonctionnalité

Indicateur 3.3.1.2.C. Densité d'emplois dans les ZAE

#### **Critère 3.3.1.3 : Dispersion des activités économiques (a contrario)**

Indicateur 3.3.1.3.A.Réorganisation des loisirs et vacances\*

### **SOUS-OBJECTIF 3.3.2 : FAVORISER LES ACTIVITES ALTERNATIVES**

#### **Critère 3.3.2.1 : Développement des services à domicile**

*Indicateur 3.3.2.1.A. Développement des ventes par correspondance, "caddy-home", livraisons express, soins de santé à domicile, etc.*

#### **Critère 3.3.2.2 : Evolution de l'organisation du travail (y compris évolution du temps de travail)**

*Indicateur 3.3.2.2.A. Evolution du nbre de télétravailleurs-jours et voyageurs-km évités  
Indicateur 3.3.2.2.B. Evolution du nbre d'entreprises concernées & évolution du nbre de télécentres  
Indicateur 3.3.2.2.C. Evolution du nbre de travailleurs à temps partiel et organisation de leur tps de travail*

#### **Critère 3.3.2.3 : Impact des nouvelles technologies (internet, vidéoconférences, GSM, GPS...) sur la mobilité**

*Indicateur 3.3.2.3.A. Evolution du taux de raccordement de la population à internet (dont large bande: ADSL et câble)  
Indicateur 3.3.2.3.B. Autres technologies (GSM, etc.) : indicateurs à définir...*

#### **INDICATEUR TRANSVERSAL (FINALITES 3, 2 ET 1)**

Influence de l'emploi (nbre et type d'emplois disponibles) et du logement (prix du foncier, marchés locatif et acquisitif) sur la mobilité (déplacements domicile-travail)

## **FINALITÉ 4 : VALORISER LE PATRIMOINE ET PROTÉGER LES RESSOURCES**

### **OBJECTIF 4.1. VALORISER LE PATRIMOINE DANS L'OPTIQUE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA REGION WALLONNE**

#### **SOUS-OBJECTIF 4.1.1. METTRE EN VALEUR ET ENRICHIR LE PATRIMOINE BATI**

##### **Critère 4.1.1.1. Valorisation et protection du patrimoine bâti**

*Indicateur 4.1.1.A Monuments et ensembles architecturaux classés  
Indicateur 4.1.1.B Villages sous application du RGBSR  
Indicateur 4.1.1.C Périmètres RGB/ZPU*

#### **SOUS-OBJECTIF 4.1.2. PROTÉGER ET DEVELOPPER LE PATRIMOINE NATUREL**

##### **Critère 4.1.2.1. Valorisation et protection du patrimoine naturel**

*Indicateur 4.1.2.A Zones naturelles protégées*

#### **SOUS-OBJECTIF 4.1.3. INTEGRER LA DIMENSION PAYSAGERE DANS LES PRATIQUES D'AMENAGEMENT**

##### **Critère 4.1.3.1. Valorisation et protection du patrimoine paysager**

*Indicateur 4.1.3.A Diversité et identité paysagère  
Indicateur 4.1.3.B Périmètres d'intérêt paysager et points de vue remarquables\*  
Indicateur 4.1.3.C Infrastructures techniques verticales ayant un impact paysager (éoliennes, antennes GSM, lignes électriques...)*

#### **SOUS-OBJECTIF 4.1.4. GERER TRANSVERSALEMENT LES PATRIMOINES TERRITORIAUX**

##### **Critère 4.1.4.1. Gestion intégrée des patrimoines territoriaux**

*Indicateur 4.1.4.A Sites classés\*  
Indicateur 4.1.4.B Parcs naturels\*  
Indicateur 4.1.4.C Arbres et haies remarquables*

### **OBJECTIF 4.2. GERER TERRITORIALEMENT LES RESSOURCES NATURELLES**

#### **SOUS-OBJECTIF 4.2.1. GERER LES RESSOURCES DU SOL ET DU SOUS SOL**

##### **Critère 4.2.1.1. Occupation du sol**

Indicateur 4.2.1.1.A Forêt : superficie et composition  
 (Indicateur 4.2.1.1.B Forêt : diversité de composition, de structures et de fonctions (à supprimer car redondance avec le TBE))  
 Indicateur 4.2.1.1.B Forêt : composition et évolution différenciées selon la propriété  
 Indicateur 4.2.1.1.C Evolution agricole : les grandes tendances  
 Indicateur 4.2.1.1.D Correspondance entre usages agricoles et affectations réglementaires  
 Indicateur 4.2.1.1.E Evolution de l'occupation du sol par l'urbanisation  
 Indicateur 4.2.1.1.F Imperméabilisation des sols  
 Indicateur 4.2.1.1.G Taux d'occupation des zones urbanisables par commune  
 Indicateur 4.2.1.1.H Répartition des constructions et permis accordés  
 Indicateur 4.2.1.1.I Correspondance entre les aptitudes et les usages des sols

#### **Critère 4.2.1.2. Dégradation et réhabilitation des sols et sous sols**

Indicateur 4.2.1.2.A Evolution des SAED/SAER : localisation, assainissement et réaffectation  
 Indicateur 4.2.1.2.B Localisation et superficie actuelle des carrières ; ressources exploitées

### **SOUS-OBJECTIF 4.2.2. GERER LES RESSOURCES EN EAU**

#### **Critère 4.2.2.1. Exploitation et protection des nappes phréatiques et des captages**

Indicateur 4.2.2.1.A Nappes phréatiques exploitées, captages et destination des prélèvements\*  
 Indicateur 4.2.2.1.B Zones de protection des eaux potabilisables\*  
 Indicateur 4.2.2.1.C Zones de démergement / Zones d'habitat

#### **Critère 4.2.2.2. Gestion des cours d'eau et des bassins versants**

Indicateur 4.2.2.2.A Barrages et berges stabilisées  
 Indicateur 4.2.2.2.B Captages en eau de surface et destination des prélèvements\*  
 Indicateur 4.2.2.2.C Zones inondables / Zones d'habitat  
 Indicateur 4.2.2.2.D Contrats de rivière

#### **Critère 4.2.2.3. Collecte et traitement des eaux usées**

Indicateur 4.2.2.3.A Raccordement des zones à bâtir et/ou de la population à un réseau public d'égouttage  
 Indicateur 4.2.2.3.B Répartition et caractérisation des stations d'épuration

### **SOUS-OBJECTIF 4.2.3. FAVORISER L'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE ET LA PRODUCTION DES ENERGIES RENOUVELABLES**

#### **Critère 4.2.3.1. Développement des énergies renouvelables**

Indicateur 4.2.3.1. Principaux sites de production d'énergie renouvelable et part dans la consommation intérieure brute

#### **Critère 4.2.3.2. Transport de l'énergie**

Indicateur 4.2.3.2.A Centrales et réseau de transport électrique

## **FINALITÉ 5 : SENSIBILISER ET RESPONSABILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS**

Remarque : La finalité 5 ayant été ajoutée en début de cette subvention, l'ensemble des indicateurs qui y sont construits sont ici représentés avec une (\*).

### **OBJECTIF 5.1. INFORMER, FORMER, SENSIBILISER ET RESPONSABILISER LES CITOYENS**

#### **SOUS-OBJECTIF 5.1.1. MISE EN OEUVRE D'OUTILS VISANT CET OBJECTIF**

##### **Critère 5.1.1.1. Offre régionale en matière d'information et de sensibilisation**

Indicateur 5.1.1.1.A Les Maisons de l'Urbanisme\*  
 Indicateur 5.1.1.1.B Les médias

##### **Critère 5.1.1.2. Offre régionale en matière de formation**

##### **Critère 5.1.1.3. Offre communale en matière d'information et de sensibilisation**

Indicateur 5.1.1.3.A Les éco-conseillers  
 Indicateur 5.1.1.3.B L'assistance architecturale

##### **Critère 5.1.1.4. Offre associative en matière d'information et de sensibilisation**

#### **SOUS-OBJECTIF 5.1.2. MISE EN OEUVRE D' ACTIONS VISANT CET OBJECTIF**

##### **Critère 5.1.2.1. Offre régionale en matière d'information et de sensibilisation**

Indicateur 5.1.2.1.A Les Journées du Patrimoine\*  
 Indicateur 5.1.2.1.B Les Semaines de la Mobilité

**Critère 5.1.2.2. Offre régionale en matière de formation**

**Critère 5.1.2.3. Offre associative en matière d'information et de sensibilisation**

**Critère 5.1.2.4. Offre associative en matière de formation**

## **OBJECTIF 5.2. AMELIORER LA PARTICIPATION DES CITOYENS**

### **SOUS-OBJECTIF 5.2.1. MISE EN ŒUVRE DE PROCESSUS PARTICIPATIFS POUR L'ELABORATION D'OUTILS STRATEGIQUES**

**Critère 5.2.1.1. Offre régionale en matière de participation / outils stratégiques**

- Indicateur 5.2.1.1.A Le SDER*
- Indicateur 5.2.1.1.B Les Plans de Secteur*
- Indicateur 5.2.1.1.C Le Plan Air*
- Indicateur 5.2.1.1.D Le Plan wallon des déchets*

**Critère 5.2.1.2. Offre supra-communale en matière de participation / outils stratégiques**

- Indicateur 5.2.1.2.A Les contrats de rivière\**
- Indicateur 5.2.1.2.B Les parcs naturels*
- Indicateur 5.2.1.2.C Les projets Leader+*
- Indicateur 5.2.1.2.D Les projets d'agglomération*
- Indicateur 5.2.1.2.E Les projets de pays*

**Critère 5.2.1.3. Offre communale en matière de participation / outils stratégiques**

- Indicateur 5.2.1.3.A Les SSC\**
- Indicateur 5.2.1.3.B Les PCDR\**
- Indicateur 5.2.1.3.C Les PCDN\**
- Indicateur 5.2.1.3.D Les PCM\**
- Indicateur 5.2.1.3.E Les projets de ville*
- Indicateur 5.2.1.3.F Les agendas 21 locaux*
- Indicateur 5.2.1.3.G Synthèse : les SSC, les PCDR, les PCDN et les PCM\**

**Critère 5.2.1.4. Offre infra-communale en matière de participation / outils stratégiques**

- Indicateur 5.2.1.4.A Les PCA*
- Indicateur 5.2.1.4.B Les opérations de rénovation urbaine*

**Critère 5.2.1.5. Offre de coproduction / outils stratégiques**

- Indicateur 5.2.1.5.A Synthèse : les PCDR, les PCDN, les contrats de rivière et les parcs naturels\**

### **SOUS-OBJECTIF 5.2.2. CREATION D'ORGANES PARTICIPATIFS**

**Critère 5.2.2.1. Offre communale en matière de participation / commissions**

- Indicateur 5.2.2.1.A Les CCAT et les CLDR\**
- Indicateur 5.2.2.1.B Les conseils consultatifs (loi communale)*

### **SOUS-OBJECTIF 5.2.3. MISE EN ŒUVRE DE CONSULTATIONS POPULAIRES COMMUNALES RELATIVES AU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

**SOUS-OBJECTIF 5.2.4. MISE EN ŒUVRE DE PROCESSUS PARTICIPATIFS NOVATEURS** (Les panels de citoyens, le dialogue avec les comités de quartiers, les appels à projets destinés aux groupes d'habitants, ...)

### **SOUS-OBJECTIF 5.2.5. MISE EN ŒUVRE DE PROCESSUS PARTICIPATIFS POUR L'AMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS**

## **OBJECTIF 5.3. INFORMER, FORMER, SENSIBILISER ET RESPONSABILISER LES COMMUNES**

**SOUS-OBJECTIF 5.3.1. MISE EN ŒUVRE D'OUTILS VISANT CET OBJECTIF**

**SOUS-OBJECTIF 5.3.2. MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS VISANT CET OBJECTIF**

## **OBJECTIF 5.4. INFORMER, FORMER, SENSIBILISER ET RESPONSABILISER LES PROFESSIONNELS**

**SOUS-OBJECTIF 5.4.1. MISE EN ŒUVRE D'OUTILS VISANT CET OBJECTIF**

**SOUS-OBJECTIF 5.4.2. MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS VISANT CET OBJECTIF**

**Critère 5.4.2.1. Offre régionale en matière d'information et de sensibilisation**

Indicateur 5.4.2.1.A Evolution de l'offre communicationnelle en aménagement du territoire (CPDT)\*

**Critère 5.4.2.2. Offre régionale en matière de formation**

**Critère 5.4.2.3. Agrégation de professionnels par la Région**

### **3.3.4 Travail effectué dans le cadre des cinq finalités et principales réalisations**

Remarque préliminaire : Les points 3.3.4.1 à 3.3.4.5 présentent le résumé des travaux effectués et des résultats obtenus au cours de cette subvention dans le cadre de chacune des cinq finalités. Les points portant sur les validations/précisions méthodologiques quant aux découpages utilisés, sur l'application du modèle Fd-P-E-I-R et sur les réorientations impulsées suite aux avis des organismes de consultation ne sont abordés ici que dans le cas où des spécificités propres à la finalité en question doivent être précisées. Dans le cas contraire, nous invitons le lecteur à se reporter au point 3.3.1, qui reprend les tâches menées par l'ensemble des finalités.

#### **3.3.4.1 Finalité 1 « Répondre aux besoins fondamentaux »**

*a) Réflexions concernant les découpages territoriaux*

Dans la finalité 1, la plupart des indicateurs sont construits et présentés à l'échelle de la Wallonie, des provinces, des arrondissements et des communes, dans la mesure où ces entités correspondent aux cadres politiques et administratifs existants. Cependant, certains indicateurs sont présentés également à l'échelle des « bassins de vie », entités cohérentes fondées sur les comportements spatiaux effectifs des populations locales. En effet, si les échelles administratives existantes permettent de mesurer la répartition spatiale des équipements, il convient d'adopter d'autres échelles, supracommunales, pour mesurer avec pertinence ces indicateurs, et cela afin de savoir si la répartition des équipements satisfait aux besoins de la population. Pour définir les limites de ces bassins de vie, nous nous sommes basés sur deux principes :

- Le premier, volontariste, s'appuie sur le document prospectif qu'est le SDER et notamment sur son projet de structure spatiale. Dans celui-ci sont définis une série de pôles dont la mission est de contribuer à la structuration de l'espace wallon et à l'organisation des relations villes/campagne (SDER, p.133 et suivantes).
- Le second, empirique, s'appuie sur l'observation des comportements et des affinités intercommunales mis en évidence au moyen d'indicateurs issus de « *Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie* » (publication CPDT, 2002). Quatre critères ont été retenus : les zones d'influence des centres scolaires de niveau secondaire, des centres d'achat semi-courants, des centres hospitaliers locaux et des centres d'emploi.

En recoupant ces aires de cohérence et en étudiant la fréquence de leurs agrégations, nous avons construit des bassins de vie autour des pôles définis dans le SDER. Nous sommes ainsi arrivés à un découpage de la Wallonie en 49 bassins de vie.

Suite à la demande du CAT du 8 décembre 2004, deux notes méthodologiques ont été rédigées pour clarifier les choix qui ont présidé à la détermination de ces bassins de vie et des centres d'emploi (ces derniers étant utilisés dans la détermination des bassins de vie). Par la suite, un groupe de travail s'est réuni le 23 mai 2005 pour approfondir la question. Cette dernière réunion a précisé les éléments suivants :

- en ce qui concerne les bassins d'emploi (IWEPS) et les centres d'emploi et leur aire d'influence (IGEAT-ULB, Monographie du recensement), il n'y a pas de problème à utiliser l'un ou l'autre des découpages selon les besoins, à partir du moment où l'on veille à préciser et à différencier les termes.

- en ce qui concerne les bassins de vie, dans la mesure où derrière la discussion sur les critères à prendre en compte pour leur détermination, la réelle question posée est celle de la « structuration de l'espace wallon », le groupe de travail décide donc :
  - la poursuite du travail au cours de cette subvention avec le découpage en bassins de vie tels qu'ils existent actuellement,
  - la nécessité, dans la prochaine subvention, d'une analyse de la structuration multidimensionnelle du territoire wallon et sa confrontation à une série d'éléments tels que les pôles proposés par le SDER, les recommandations de la CRAT, les limites administratives, ...

*b) Indicateurs réalisés et en réflexion*

Depuis la publication, onze nouveaux indicateurs ont pu être finalisés, dont cinq dans le premier objectif et six dans le second. Ces indicateurs ont été mis en « fiche TBSDT ».

**Objectif 1.1 « Répondre aux besoins en logement dans de bonnes conditions d'aménagement » :**

- Une première fiche concerne la taille des logements par occupant. Il s'agit des deux indicateurs suivants :
  - Nombre de pièces de logement par occupant
  - Superficie de logement (en m<sup>2</sup>) par occupant

Ils correspondent au critère « *Réponse aux besoins des ménages en fonction de leur taille* » et ont tous deux été réalisés à l'échelle des communes et à celle des secteurs statistiques. Il faut noter que le groupe de travail de la finalité 1 avait eu, l'an dernier, une discussion afin de choisir lequel des deux indicateurs était le plus pertinent. Nous pensons, au vu des cartes, qu'ils sont tous deux utiles dans la mesure où leurs informations se complètent.

- Une autre fiche porte sur le prix de l'immobilier locatif en rapport avec le revenu des ménages. Les deux indicateurs sont :
  - Prix relatif de l'immobilier locatif
  - Rapport entre le prix médian de l'immobilier locatif et le revenu moyen des ménages

Ils s'intègrent dans le critère « *Réponse aux possibilités financières des ménages* » et viennent compléter les indicateurs publiés dans le TBSDT qui portaient sur les prix de l'immobilier acquisitif et les prix du foncier en rapport avec le revenu des ménages (pages 20 à 30). Ils sont regroupés au sein d'une seule fiche, selon la même logique que les précédents. La source des données est néanmoins différente car il n'existe pas de données exhaustives et reproductibles par commune des prix des loyers (l'enquête INS 2001, premier pas en ce sens, est peu utile car les catégories sont très larges). Nous avons donc utilisé la base de données des petites annonces immobilières IGEAT (ULB) – DGATLP (RW) pour les années 1998, 1999 et 2000. Il serait utile de la tenir à jour, le dernier relevé datant de 2000.

- Une troisième fiche concerne le renforcement de la concentration de l'habitat. L'indicateur construit est :
  - Indice de concentration spatiale relative des nouveaux logements

Il a été réalisé pour la Wallonie ainsi que pour chacune des 5 provinces. Le même exercice a été réalisé à l'échelle des arrondissements mais les résultats sont moins constants. Cet indicateur correspond au critère « *Renforcement de la concentration de l'habitat* » dans le sous-objectif « Adapter l'offre aux exigences d'aménagement du territoire ».

**Objectif 1.2 « Répondre aux besoins sociaux, en équipements et services » :**

- Une fiche porte sur l'accessibilité à l'école fondamentale. L'indicateur construit est :

- Localisation des écoles du fondamental et noyaux d'habitat

Il répond au critère d' « *Accessibilité aux établissements scolaires* », ici de niveau gardienne et primaire. La fiche vient compléter une première fiche déjà publiée dans le TBDT consacrée à l'accessibilité et aux modes de déplacements vers les établissements secondaires. Si une seconde publication du TBDT voyait le jour, il serait utile de fusionner ces deux fiches.

- Une deuxième fiche porte sur la disponibilité des équipements culturels. Deux indicateurs ont été construits :
  - Offre en salles de cinéma
  - Offre en centres culturels

Ils sont réalisés à l'échelle des communes et des bassins de vie et concernent le critère d' « *Accessibilité aux équipements culturels* ». Ils pourront être complétés par la suite par d'autres types d'équipement culturel jugés importants pour répondre au critère. L'objectif ultime est de parvenir à créer et à cartographier un indicateur synthétique unique.

- Une troisième fiche est consacrée à l'accessibilité aux commerces. L'indicateur construit est :
  - Hiérarchie des villes sur base de leur équipement commercial

Ce premier indicateur consacré au critère de « *Comparaison entre les pôles structurants du SDER et les pôles commerciaux* » pourra par la suite être complété par d'autres indicateurs, actuellement en phase de réflexion.

- Plusieurs indicateurs intéressants ont été créés dans le cadre du thème 3.3 de la CPDT, consacré à l'analyse de l'offre et de la demande en matière sanitaire. Dans ce contexte, il pourrait être utile de reprendre quelques uns d'entre eux pour remplacer ou compléter ceux publiés dans la première version du TBDT dans le sous-objectif 1.2.3. « *Accessibilité aux soins de santé* ». Parmi les indicateurs du thème 3.3, deux d'entre eux nous ont paru pouvoir être intégrés dès à présent dans la table des matières du TBDT :
  - Indicateur 1.2.3.1.E : taux de couverture des infirmières à domicile par bassin de vie,
  - Indicateur 1.2.3.1.F : taux de couverture des kinésithérapeutes par bassin de vie,

dans l'idée de regrouper à terme les indicateurs de l'offre en un seul indicateur synthétique.

### **3.3.4.2 Finalité 2 « Contribuer à la création d'emplois et de richesses afin d'améliorer la cohésion sociale et économique »**

#### *a) Validation ex post des niveaux d'agrégation spatiale*

##### *a.1. Rappel de la démarche sous-jacente à nos choix ex ante*

Pour rappel, différents niveaux de lecture correspondant à différents niveaux d'analyse sont envisageables. De la lecture élémentaire, correspondant à l'échelle de collecte des données (les communes dans le cas de la finalité 2) à la lecture globale, celle de l'entité étudiée (en l'occurrence, la Région wallonne), c'est au niveau de la lecture intermédiaire que le choix de l'échelle d'analyse spatiale se pose.

Dans le cadre de la finalité 2, nous avons privilégié comme échelle intermédiaire les bassins d'emploi (tels qu'issus de la méthodologie de classification hiérarchique ascendante appliquée par l'IWEPS (ex-SES)). Ce choix trouve son fondement dans le raisonnement qui suit :

(i) dans une perspective d'aide à la décision, l'utilité d'un découpage zonal ayant une signification pour poser les problèmes et organiser l'action nous a conduit à privilégier les approches fonctionnelles (au-delà des découpages administratifs traditionnels qui permettent difficilement d'appréhender les réalités fonctionnelles tangibles sur le terrain) ;

(ii) dans le cadre des indicateurs développés jusqu'ici dans la finalité 2, l'emploi se trouve au cœur de nos préoccupations (aussi bien en tant que vecteur et révélateur de l'activité économique qu'en tant que canal d'accès au revenu du travail) ; c'est donc vers les approches fonctionnelles mettant en avant la fonction « emploi » que nous nous sommes tournés ;

(iii) enfin, la littérature belge faisait état de deux types de découpage se prévalant de cette fonction parmi lesquels nous avons dû opérer un choix : *bassins d'emploi* émanant de l'IWEPS et *centres d'emploi*<sup>2</sup> issus de la monographie n°6 du recensement général de la population et des logements au 1<sup>er</sup> mars 1991. L'explicitation de la méthodologie adoptée, sa conformité avec les standards scientifiques en vigueur en la matière, la rigueur dans son application et sa validation ont été les critères objectifs sur lesquels nous nous sommes appuyés pour arrêter notre choix.

#### *a.2. Vers une objectivation des choix opérés : l'analyse de variance comme outil de validation ex post*

La finalité 2 a proposé de mettre en application une démarche de validation des découpages spatiaux utilisés dans la perspective de réduire la subjectivité qui entoure le choix des échelles intermédiaires adoptées. La littérature géographique et cartographique relative à l'analyse spatiale – abondante à ce sujet – met à notre disposition plusieurs principes et outils méthodologiques, hélas peu utilisés, que ce soit en termes de constitution d'entité zonale et de régionalisation que d'analyse des effets d'appartenance territoriale. Une approche inférentielle des effets d'appartenance est permise notamment par l'analyse de variance. C'est précisément cet outil que nous avons mis en application pour tester les découpages spatiaux utilisés pour les indicateurs publiés dans la première version du TBDT. Le recours au découpage en bassins d'emploi a pu être validé, confortant nos choix *ex ante* basés sur l'adéquation du découpage à l'objet d'étude.

Au-delà de la validation *ex post* des indicateurs publiés, cette démarche a désormais été appliquée en préalable à toutes nos analyses ultérieures à la publication du TBDT. Ainsi, les découpages territoriaux proposés pour les 'nouveaux' indicateurs de la finalité 2 (à savoir, ceux élaborés durant la présente subvention 2004-2005) ont été systématiquement soumis à une analyse de variance. Subséquemment, seuls les niveaux d'agrégation s'y conformant ont été retenus dans nos analyses.

#### *b) Prise en compte de l'avis des organismes de consultation, groupes de travail et autres réunions*

Pour rappel, au cours de cette subvention, un processus d'évaluation - validation du TBDT existant a été mis en place via la consultation de divers organismes d'avis régionaux, notamment la CRAT, le CWEDD et le CESRW. Il s'agissait, dès lors, de tenir compte de ces avis dans la mesure du possible pour la poursuite de notre travail. Outre certaines questions d'ordre général visant l'ensemble du TBDT déjà mentionnées ci-dessus, d'autres questions soulevées sont davantage spécifiques au volet socio-économique et ont fait, à ce titre, l'objet d'une attention particulière.

Par ailleurs, plusieurs réorientations ont été impulsées suites aux réunions de groupes de travail et autres réunions consacrées à la finalité 2.

---

<sup>2</sup> Parfois ayant également été dénommés « bassins d'emploi ». Pour éviter toute confusion, nous réservons la dénomination de bassins aux seules entités mises en évidence par les chercheurs de l'IWEPS (ex-SES).

### *b.1. Avis du CESRW*

Suite à la publication de l'avis du CESRW, la finalité 2 a pris l'initiative, dans une démarche proactive, de contacter le Conseil sans délai, et ce, afin de mieux comprendre et intégrer à l'avenir les remarques plus spécifiques formulées par celui-ci.

Il en est ressorti essentiellement que les remarques émises se basaient sur les indicateurs réalisés et présentés dans la première version du TBDT, et non pas sur l'entièreté de ceux envisagés dans la structure de la finalité 2. Les indicateurs que le CESRW souhaiterait voir développés font tous l'objet d'indicateurs prévus dans le volet consacré à la finalité 2 du TBDT mais n'avaient pas encore été abordés dans la première édition.

Au demeurant, la finalité 2 a pu tenir compte des souhaits exprimés par le Conseil au bénéfice d'une révision de l'ordre des priorités pour la poursuite de l'élaboration des indicateurs. Ainsi, certaines questions, telles que celles relatives aux pôles de développement ou encore à l'emploi indépendant, sont d'ores et déjà traitées via de nouveaux indicateurs présentés dans le présent rapport.

### *b.2. Critères d'évaluation et redéfinition des priorités*

Diverses réunions de travail formelles et informelles, en groupe de travail restreint ou élargi, ciblées sur un thème particulier ou couvrant l'ensemble de notre structure, ont balisé nos travaux tout au long de cette subvention 2004-2005. Elles nous ont permis, entre autres, de conforter, voire de préciser les lignes directrices dégagées lors du processus d'évaluation.

Les différentes orientations ont été synthétisées en autant de critères d'évaluation qui ont servi de grille de lecture de notre batterie d'indicateurs couvrant le volet socio-économique. Les cinq critères retenus sont les suivants : le statut Fd-P-E-I-R, la transversalité, le lien avec le SDER et la territorialité, le lien avec le contrat d'avenir renouvelé et la comparabilité internationale.

Cette grille nous a également permis d'objectiver les choix qui s'imposent pour une redéfinition de l'ordre des priorités en vue de la poursuite de nos travaux à court terme. Classées en trois niveaux hiérarchiques de priorité décroissante, nous trouvons *in fine* :

- en priorité 1, les indicateurs couvrant la dynamique de l'emploi dans les pôles du SDER, l'évolution des SAED, ainsi que ceux traitant des ZAE et de la mixité fonctionnelle au sein des zones d'habitat, sous réserve de disponibilité des données ;
- en priorité 2, les indicateurs concernant la dynamique de l'emploi indépendant ;
- et enfin, en priorité 3, les indicateurs des critères relatifs aux qualifications et compétences, aux transferts sociaux et à l'insertion professionnelle.

### *c) Indicateurs réalisés et en réflexion*

#### *c.1. Indicateurs réalisés*

Six indicateurs - qui après regroupement ont été présentés en quatre fiches-indicateurs - ont pu être finalisés au cours de cette subvention. Deux d'entre eux font partie du premier objectif, plus précisément, du critère relatif à la dynamique de l'emploi. Les deux autres relèvent du second objectif et s'inscrivent dans le critère dévolu à la réduction des écarts de pauvreté.

#### **Objectif 2.1 Assurer la croissance de la production de richesses**

- La première fiche relevant de l'objectif 2.1 porte sur l'emploi indépendant (*emploi indépendant : évolution et contribution par bassin d'emploi*). Elle résulte de la combinaison de deux indicateurs : la croissance relative de l'emploi indépendant par bassin d'emploi et la contribution des bassins d'emploi à l'emploi indépendant wallon. Ce nouvel indicateur, ainsi fusionné, constitue le pendant des indicateurs de l'emploi salarié présentés dans la première version du TBDT. A ce titre, un parallèle entre emploi salarié et non salarié a été esquissé.
- La fiche suivante traite de l'évolution de l'emploi dans les pôles du SDER (*dynamique de l'emploi au sein des pôles du SDER : attractivité et évolution*). Deux critères d'évaluation principaux ont été retenus pour l'analyse : le taux d'attractivité du pôle (basé sur les navettes domicile - travail) et l'évolution de l'emploi. Cet indicateur a permis une objectivation de la fonction polarisatrice des pôles et de leur dynamique en termes d'emploi, en confrontant le projet de structure spatiale à la réalité observée. Une actualisation de cet indicateur serait souhaitable lorsque la matrice des flux des migrations de travail issue de l'enquête socio-économique 2001 sera disponible.

### **Objectif 2.2 Tendre vers une répartition plus équitable des richesses**

- Le revenu moyen par habitant fait l'objet de la première fiche de cet objectif. Cet indicateur donne une première approche de la distribution des revenus en vue de prévenir les tendances à l'élargissement des disparités.
- La deuxième fiche regroupe deux indicateurs : l'écart interquartile de revenu et le revenu du quartile inférieur. Ils permettent de rendre compte, dans les limites inhérentes aux données fiscales, de l'état de la dispersion des revenus. Tout comme l'indicateur précédent, l'analyse y afférente avait déjà été présentée dans le rapport de mars. Depuis lors, quelques amendements ont été apportés.

#### *c.2. Indicateurs en cours*

Durant cette subvention, la finalité 2 s'est également consacrée à des indicateurs dont la réalisation n'a pu être menée à terme, les données ou le temps faisant défaut. Ces indicateurs peuvent être regroupés en trois catégories :

- les indicateurs dont la structure a fait l'objet d'une réflexion mais dont le développement est impossible à l'heure actuelle en raison de données indisponibles, qu'elles soient en cours de création ou que nous soyons en attente de leur livraison : *évolution de l'emploi dans les parcs d'activités* et *évolution de l'offre en zones d'activité économique* ;
- les indicateurs pour lesquels nous avons réceptionné les données tardivement dans l'année et que nous n'avons donc pu finaliser endéans les temps impartis : *évolution des SAED/SAER* ;
- les indicateurs qui, au bénéfice de la révision de l'ordre des priorités, nécessitaient d'être explorés. Il s'agit des indicateurs du critère relatif à la réduction du risque de pauvreté et du sous-objectif lié à l'enraiment du processus d'exclusion sociale.

### **3.3.4.3 Finalité 3 « Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité »**

- a) *Prise en compte de l'avis des organismes de consultation, groupes de travail et autres réunions*

Au cours de la subvention 2004-2005, nous avons été amenés à amender la table des matières de la finalité 3 ainsi que le contenu de certains indicateurs, à la suite de la réflexion menée au sein du groupe de travail thématique, d'une collaboration étroite avec la Thématique 1.2. de la CPDT, de la prise en compte des objectifs du Contrat d'avenir renouvelé et des remarques et avis émanant des différents organismes consultés pour l'évaluation *ex post* du TBDT.

#### *a.1. Réorientations impulsées suite aux réunions du groupe de travail thématique*

En début de cette subvention, le groupe de travail thématique s'est réuni à deux reprises afin de soumettre la table des matières de la finalité 3 à une analyse critique et pragmatique : amendements envisageables pour les indicateurs déjà construits, améliorations souhaitées pour les indicateurs à élaborer au cours de la subvention et de la suivante, identification des indicateurs à construire en priorité en raison de l'existence de données fiables et aisément disponibles... et décision de suppression de certains indicateurs jugés non pertinents pour le TBDT. Notre souci d'explorer de manière exhaustive les interactions entre développement territorial et mobilité nous avait en effet amenés, en fin de subvention précédente, à concevoir une liste d'indicateurs ayant quelque peu distendu ses liens avec le concept de développement territorial. Nous avons donc recentré cette liste sur des indicateurs :

- mesurant des phénomènes ayant une inscription spatiale (par exemple l'évolution des réseaux de transport) et pouvant dès lors donner lieu à une représentation cartographique ;
- en lien avec des concepts fondamentaux de l'aménagement et du développement du territoire: l'accessibilité/la desserte du territoire (à l'échelle de la Région, des pôles, des zones d'activités économiques), la centralité, la densité de l'urbanisation et la mixité des fonctions.

Toutefois, plusieurs indicateurs ne répondant pas strictement à ces critères ont été conservés pour l'éclairage complémentaire ou la mise en perspective qu'ils fournissent à d'autres indicateurs jugés plus spécifiques au développement territorial. C'est par exemple le cas des indicateurs mesurant l'évolution du recours aux différents modes de déplacement des personnes et des biens.

#### *a.2. Collaboration avec le Thème 1.2 de la CPDT*

L'une des chercheuses de la finalité 3 a été amenée à collaborer avec le Thème 1.2 de la CPDT, dans le cadre de la définition d'« Orientations pour la requalification des quartiers de gare en vue de favoriser le report de mode ». Cette collaboration nous a donné accès à une base de données très riche en informations concernant les navetteurs de la SNCB. Nous en avons conçu deux indicateurs évaluant l'accessibilité multimodale des gares IC/RER wallonnes (a. Offre et b. comportement estimé des voyageurs) et repris une partie des analyses du Thème 1.2. sous la forme d'indicateurs d'évaluation de la desserte des pôles par les transports collectifs.

#### *a.3. CA renouvelé*

La lecture attentive du Contrat d'Avenir renouvelé nous a permis de vérifier que la liste d'indicateurs retenus pour la finalité 3 ne comportait pas de lacune – dans la limite des données existantes à ce jour - et qu'elle était pertinente par rapport aux objectifs gouvernementaux en matière d'aménagement du territoire et de mobilité.

#### *a.4. Réorientations impulsées suite aux avis du CWEDD, de la CRAT et du CESRW*

Les avis émis par ces différents organismes ont largement pu être pris en compte lors de cette subvention.

Nous avons été particulièrement attentifs à renforcer les liens entre les indicateurs de la finalité 3 et le concept de développement territorial, et nous avons privilégié la représentation cartographique des indicateurs.

Dans la table des matières de la finalité 3, nous avons veillé à varier les échelles spatiales (régionale/supracommunale/communale/infracommunale) et à choisir, en fonction des données disponibles, l'échelle la plus pertinente pour construire l'indicateur.

Les indicateurs construits au cours de cette subvention font tous partie de la catégorie « Réponse » au sein du modèle Fd-P-S-I-R, conformément aux souhaits émis par les différents organismes consultés.

Nous sommes attentifs, pour la suite du travail, à favoriser une approche tenant compte tenant compte autant que possible des régions et pays limitrophes de la Wallonie, comme le montre l'indicateur « Intégration de la Wallonie dans le réseau des trains à grande vitesse et à vitesse élevée » construit cette année.

La référence à l'objectif de « structuration de l'espace wallon » du SDER nous semble présente, bien qu'en filigrane, dans les indicateurs faisant référence aux réseaux de transport, à l'accessibilité des pôles et à la prise en compte de l'accessibilité des lieux lors de décisions relatives au zonage du sol. Nous sommes toutefois convaincus de l'intérêt de rassembler ce type d'indicateurs (moyennant bien sûr des adaptations) dans une finalité à part entière du TBDT.

Enfin, les caractéristiques des lots de données traités au cours de cette subvention ne nous ont pas permis de rencontrer le souhait que la finalité 3 comporte plus d'indicateurs évolutifs. Mais nous sommes convaincus de toute la pertinence de ce souhait, et nous introduirons cette dimension évolutive dès qu'il sera question de mettre à jour les indicateurs construits dans une prochaine édition du TBDT.

En ce qui concerne la suggestion du CESRW de réduire, voire de supprimer les commentaires associés aux indicateurs, nous nous conformerons à la décision collégiale qui émergera à ce propos du CAT.

#### *b) Indicateurs réalisés et en réflexion*

##### *b.1. Indicateurs réalisés*

**Quatorze indicateurs** - qui après regroupement ont été présentés en **7 fiches** ont pu être finalisés au cours de cette subvention. Tous se situent dans l'objectif 3.2. « **Favoriser le report de mode** ».

L'un s'inscrit dans le sous-objectif 3.2.1. « **Renforcer la multimodalité sur l'ensemble du territoire wallon** » et s'intéresse plus particulièrement aux « **Réalisations favorables aux modes doux** » (critère 3.2.1.4.) :

- Indicateur 3.2.1.4.A Evolution du RAVEL (2003-2005).

Tous les autres indicateurs s'insèrent dans le sous-objectif 3.2.2. « **Renforcer l'accessibilité multimodale des pôles** », et évaluent tantôt l'amélioration de l'accessibilité par les **transports en commun** (critère 3.2.2.2.), tantôt les facilités d'**intermodalité** qui s'offrent aux personnes (critère 3.2.2.3.) :

- Indicateur 3.2.2.2.B. Flux d'abonnés au départ et attractivité des gares IC-RER : quantification des flux de navetteurs embarquant chaque matin dans chacune des 60 gares IC-RER ; évaluation de l'étendue de l'aire de chalandise des gares et de leur attractivité comme gare de départ pour les navetteurs ;
- Indicateur 3.2.2.2.C. Flux d'abonnés à l'arrivée et attractivité des gares pour les navetteurs scolaires et les travailleurs : quantification des flux d'abonnés débarquant le matin dans chacune des 60 gares IC-RER de Wallonie et calcul d'un indice d'attractivité de ces gares en tant que destination pour les navetteurs scolaires et travailleurs ; discussion des résultats en fonction de la typologie de l'occupation du sol aux abords des gares ;

- Indicateur 3.2.2.2.D. Bassin d'attractivité ferroviaire principaux : identification des grands bassins d'attractivité ferroviaire, sur base de la destination principale des navetteurs au départ de chacune des 60 gares IC-RER ; distinction entre navetteurs scolaires et travailleurs ;
- Indicateur 3.2.2.2.E. Synthèse des flux d'abonnés au départ et à l'arrivée (distinction abonnés scolaires et travailleurs) ; analyse des résultats en fonction de la typologie d'occupation du sol des quartiers de gare ;
- Indicateur 3.2.2.2.F. Intégration de la Wallonie dans le réseau des trains à grande vitesse et à vitesse élevée ;
- Indicateur 3.2.2.3.B Accessibilité multimodale des 60 gares IC-RER (a. offre ; b. comportement estimé des usagers-abonnés).

### *b.2. Indicateurs en phase de réflexion*

Au cours de la prochaine subvention, nous nous attacherons à développer en priorité des indicateurs pour lesquels les données sont soit en notre possession, soit ont été localisées, et pour lesquels la réflexion est déjà initiée. Ces indicateurs explorent quatre sous-objectifs différents de la finalité dédiée à la mobilité et à l'accessibilité de la Wallonie :

#### **SOUS-OBJECTIF 3.1.2. VALORISER LE POTENTIEL D'ACCESSIBILITE DE LA WALLONIE**

- **Développement des nœuds et des points d'ancrage:**

- Indicateur 3.1.2.1.B. Développement des aéroports

#### **SOUS-OBJECTIF 3.2.1. FAVORISER LE REPORT DE MODE**

- **Réalisations favorables aux modes doux:**

- Indicateur 3.2.1.4.B. Par commune : kilométrages de pistes cyclables et de cheminements piétons créées grâce aux crédits d'impulsion

#### **SOUS-OBJECTIF 3.2.2. RENFORCER L'ACCESSIBILITE MULTIMODALE DES POLES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES**

- **Amélioration de la desserte des pôles par les transports collectifs:**

- Indicateur 3.2.2.2.F. Nombre moyen de correspondances par heure entre chacune des 60 gares IC/IR/RER et les 4 pôles majeurs ainsi que Bruxelles

#### **SOUS-OBJECTIF 3.2.4. LOCALISER LES ACTIVITES EN FONCTION DES PROFILS DE MOBILITE ET D'ACCESSIBILITE**

- **Prise en compte de l'accessibilité lors des décisions relatives au zonage du sol :**

- Indicateur 3.2.4.1.C. Accessibilité des ZAE ayant fait l'objet d'un PCA dérogatoire

c) *Evaluation globale de la gestion de la mobilité et de l'accessibilité en Wallonie*

Du résultat des indicateurs publiés dans la première édition du TBDT et de ceux construits au cours de cette subvention, on peut considérer que la Wallonie est sur la voie de la mise en œuvre d'une gestion plus durable de la mobilité sur son territoire et à destination/ou en provenance des régions voisines. En effet :

- l'évolution des tonnages transportés par voie d'eau couronne les importants efforts qui ont été consentis pour favoriser le recours à la voie d'eau pour le transport des marchandises. Dans le cadre du Plan wallon d'aides au transport par voies navigables 2003-2007, le processus de création de centres de regroupement et de traitement des boues de dragage a bien démarré ;
- pour ce qui concerne le réseau ferré (transport de biens comme de personnes), si d'importants travaux ont été réalisés concernant notamment l'intégration de la Wallonie dans le réseau des trains à grande vitesse et vitesse élevée et la mise en œuvre du corridor Athus-Meuse, il importe de rester vigilant à propos de la mise en œuvre des travaux projetés pour améliorer la ligne Bruxelles-Namur-Luxembourg et moderniser la dorsale wallonne. Les efforts destinés à promouvoir le transport des personnes en train semblent porter des fruits, comme le montrent globalement les chiffres d'évolution des voyageurs-km prestés en train ces dernières années. A l'horizon 2012, la SNCB s'est fixé pour objectif de transporter 250 millions de voyageurs à l'échelle nationale (RER compris), soit un accroissement de plus de 50% par rapport aux 151 millions de voyageurs transportés par train en 2001. L'augmentation des flux de voyageurs ne peut être envisagée sans une politique d'augmentation de l'attractivité des trains mais aussi de celle des gares. L'attractivité des gares dépend non seulement de leur bonne accessibilité multimodale, mais aussi des caractéristiques et de la cohérence<sup>3</sup> des aménagements de leur quartier. Agir sur ces deux critères nécessite au préalable une bonne connaissance de la situation actuelle des gares (caractéristiques des flux de voyageurs et plus particulièrement de navetteurs) et de leur quartier (en termes d'affectation et d'occupation du sol), ainsi qu'une estimation du potentiel de voyageurs pouvant être captés par le train. C'est dans cette optique qu'est proposée une série d'indicateurs dans le cadre de cette subvention. Toujours pour ce qui concerne le transport des voyageurs en train, si le projet de transport « New Passengers »<sup>4</sup> élaboré par la SNCB donne priorité à l'amélioration de la desserte (fréquence, vitesse et confort) des grandes villes et prévoit également le maintien de la desserte des milieux ruraux, il importe de rester vigilant quant à la qualité de cette dernière, en regard de la récente décision de fermeture des guichets d'une série de petites gares ;
- les efforts consentis et projetés par les TEC (en particulier le TEC du Brabant wallon) pour améliorer la desserte du territoire et en particulier pour rabattre les navetteurs vers les futures gares RER, doivent être encouragés ;

---

<sup>3</sup> Il faut ainsi veiller à favoriser, dans les quartiers de gare, une mixité des fonctions et une densité raisonnée d'urbanisation. Cette dernière est non seulement favorable aux modes doux et aux transports collectifs, mais influence aussi favorablement la mixité fonctionnelle, en raison de la masse critique de clients ou d'utilisateurs nécessaire au fonctionnement rentable des différentes activités. La qualité des aménagements micro-locaux destinés à améliorer la sécurité et la convivialité du quartier de gare et de ses cheminements pour modes doux, est également un facteur à prendre en compte pour augmenter l'attractivité d'une gare.

<sup>4</sup> Le projet « New Passengers » prévoit, pour l'ensemble de la Belgique, des trains de type « City Express », rapides et confortables, pour connecter une dizaine de grands nœuds entre eux. Dans un rayon d'une trentaine de kilomètres autour de ces grands pôles, un « City Proxy » assurera une desserte fréquente avec des arrêts multiples. Enfin, le milieu rural et les régions peu peuplées seront desservis par le « Community Service » - un train dont la SNCB souligne que les coûts seront plus élevés que les recettes, mais dont le maintien s'inscrit dans la mission de service public de cette Société ferroviaire.

- pour ce qui concerne les modes doux, le RAVeL, instauré en 1995, s'inscrit dans une politique globale qui touche à la fois aux déplacements, à la santé, à la convivialité, au patrimoine naturel, au patrimoine bâti et au développement local. Ce réseau offre actuellement aux piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite et aux cavaliers, environ 600 km de parcours répartis en cinq itinéraires qui traversent la Wallonie de part en part en reliant les grandes villes. La collaboration d'un grand nombre d'acteurs (administrations, autorités, mouvements associatifs, usagers) autour du réseau RAVeL nous semble un gage de succès ;
- l'accessibilité par des modes alternatifs à la voiture et au camion, dans les décisions relatives au zonage du sol, semble tout doucement être prise en considération dans les décisions relatives au zonage du sol. Le travail de sensibilisation et d'information mené par la cellule « Mobilité » de l'Union wallonne des entreprises (UWE) doit ici être salué. Par ailleurs, le récent décret modifiant le CWATUP introduit l'évaluation environnementale (dont les aspects de mobilité durable et d'accessibilité) dans toute une série de documents d'aménagement du territoire et d'urbanisme (dont ceux relatifs à la mise en œuvre des ZACC). Toutefois, de grands efforts de sensibilisation doivent encore être entrepris au niveau de la population, car une zone bien desservie en transports collectifs n'induit pas automatiquement un report de mode. L'augmentation du prix du pétrole est une opportunité à saisir pour convaincre la population d'utiliser (durablement) des modes de déplacements plus soutenables ;
- pour ce qui concerne la mise en œuvre d'un processus de gestion intégrée de la mobilité, l'implication des communes dans la réalisation d'un PCM est relativement importante (un tiers des communes wallonnes) ; cependant il importe de rester attentif à ce que la démarche d'élaboration d'un plan se poursuive et fasse tache d'huile et à ce que les recommandations qui en émanent soient effectivement mises en œuvre.
- si la mise en œuvre d'une tarification en matière de stationnement semble faire tache d'huile et est effectivement susceptible d'influencer le comportement d'une partie de la population, les travaux réalisés pour combler les maillons manquants et renforcer les maillons faibles du réseau routier à grand gabarit nous font redouter le risque que la Région puisse retomber dans le piège de répondre à l'augmentation de la demande de déplacements routiers par une augmentation de l'offre...

#### **3.3.4.4 Finalité 4 « Valoriser le patrimoine et protéger les ressources »**

##### *a) Validation ex post des niveaux d'agrégation spatiale utilisés pour les indicateurs de la finalité 4*

Suite au CAT du 8 décembre 2004 dédié à la question des échelles territoriales, un travail de validation *ex post* des niveaux d'agrégation spatiale utilisés pour les indicateurs publiés de la finalité 4 a été effectué. Ce travail avait pour objectif de vérifier la validité des choix d'agrégation spatiale retenus, cela afin de minimiser autant que possible l'emprise de la subjectivité et de déterminer la part de variabilité due à la régionalisation des entités de base considérées.

Pour ce faire, une analyse de la variance a été appliquée aux découpages retenus pour les indicateurs publiés, carte par carte. Nous avons testé non seulement les niveaux d'agrégation utilisés, mais également des alternatives potentielles et ce même lorsque la partition proposée s'avérait statistiquement significative.

Sans rentrer dans le détail des analyses menées, signalons que, globalement, l'analyse de la variance a confirmé l'existence d'une relation entre l'appartenance à l'entité territoriale proposée et la variable étudiée, nous confortant dans nos choix *ex ante*. Cet exercice est donc apparu intéressant afin d'appuyer les choix effectués : le plus souvent, les choix intuitifs se sont avérés relativement bien appropriés.

Toutefois, certaines cartes ne se prêtaient pas à ce type d'analyse. En effet, le découpage utilisé servait uniquement de fond de carte où localiser les éléments étudiés ; une analyse n'aurait dès lors pas eu de sens.

Dans d'autres cas, l'exercice n'a pu être mené à terme en ce sens que nous nous sommes heurtés à l'impossibilité de réaliser le test pour un certain nombre de découpages spécifiques à la problématique étudiée (territoires et ensembles paysagers, territoires écologiques, régions agricoles...). En effet, ces découpages ne se superposent pas aux limites administratives, or l'échelle de collecte des données est majoritairement l'échelle communale. L'obtention des données brutes (à l'échelle de collecte des données) pour ces indicateurs nous permettrait d'affiner l'analyse.

En conclusion, ces tests statistiques ne doivent pas constituer une fin en soi mais devraient plutôt être considérés comme un appui à l'argument selon lequel il ne faut pas nécessairement chercher à avoir un découpage administratif, pas plus qu'un découpage unique.

#### *b) Indicateurs réalisés et en réflexion*

Depuis la publication, six nouveaux indicateurs ont pu être finalisés dans cette finalité, dont trois dans l'objectif 4.1. et trois dans l'objectif 4.2. Ces indicateurs sont présentés sous une forme identique à celle des indicateurs publiés.

Par ailleurs, deux indicateurs sont en phase de conception et pourront être réalisés dès réception des données nécessaires à leur construction. Ces indicateurs se situent tous deux dans l'objectif 4.2.

#### **Objectif 4.1. « Valoriser le patrimoine dans l'optique du développement durable de la Région wallonne »**

Trois indicateurs prioritaires ont pu être finalisés dans cet objectif. Il s'agit des trois indicateurs suivants, mentionnés comme prioritaires dans le rapport intermédiaire de mars 2005 :

- Indicateur 4.1.3.1.B Périmètres d'intérêt paysager et points de vue remarquables ;
- Indicateur 4.1.4.1.A Sites classés ;
- Indicateur 4.1.4.1.B Parcs naturels.

Ces indicateurs ont été présentés et discutés en groupe de travail le 23/05/2005. Les amendements suggérés lors de cette réunion ont depuis lors pour la plupart été intégrés.

#### **Objectif 4.2. « Gérer territorialement les ressources naturelles »**

Trois indicateurs ont pu être finalisés dans cet objectif. Il s'agit des trois indicateurs suivants :

- Indicateur 4.2.2.1.A Nappes phréatiques exploitées, captages et destination des prélèvements (mentionné comme indicateur potentiel dans le rapport intermédiaire de mars 2005 et devenu prioritaire suite à la réception des données) ;
- Indicateur 4.2.2.1.B Zones de protection des eaux potabilisables (mentionné comme piste d'indicateur dans le rapport intermédiaire de mars 2005 et devenu prioritaire suite à la réception des données) ;

- Indicateur 4.2.2.2.B Captages en eaux de surface et destination des prélèvements (mentionné comme indicateur potentiel dans le rapport intermédiaire de mars 2005 et devenu prioritaire suite à la réception des données).

Ces trois indicateurs ont été récemment construits et n'ont pas encore fait l'objet d'une relecture et validation par le groupe de travail.

Enfin, deux indicateurs sont en phase de réflexion et de conception :

- Indicateur 4.2.1.2.A Evolution des SAED/SAER : localisation, assainissement et réaffectation ;
- Indicateur 4.2.1.2.B Localisation et superficie actuelle des carrières ; ressources exploitées.

Pour ces indicateurs, une démarche de conception a été largement entamée, des contacts ont été initiés avec les détenteurs des données et nous sommes parvenus à un accord concernant l'obtention de ces données. La réalisation proprement dite de ces indicateurs pourra être entamée dès réception des données.

Remarque : Au cours de cette subvention 2004-2005, la poursuite des travaux visant à la conception d'indicateurs supplémentaires s'est essentiellement focalisée, d'une part, sur la collecte des données nécessaires à leur réalisation et, d'autre part, sur la poursuite de la réflexion quant à la méthodologie et au type de représentation à utiliser. L'ensemble des indicateurs de la finalité 4 a donc fait l'objet d'une réflexion destinée à préciser leur contenu présumé. Les fiches techniques présentées dans le rapport intermédiaire de mars 2005 font état de cette réflexion, indicateur par indicateur (cf. rapport intermédiaire de mars 2005, chapitre V des annexes, pp. 143-175).

### **3.3.4.5 Finalité 5 « Sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs »**

#### *a) Introduction*

Suivant la logique de référence aux objectifs du SDER qui sous-tend le tableau de bord, Sygit s'est penché cette année sur le huitième objectif du SDER : « **sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs** ». Cette finalité a pour objectif la création d'une culture du développement territorial, de l'aménagement et de l'urbanisme durable et la mobilisation des différents acteurs dans la concrétisation de ce projet de société.

Il s'agit de formuler des critères et des indicateurs relatifs :

- d'une part à l'information, la formation, la sensibilisation de trois publics-cible : les citoyens, les professionnels et les communes,
- et d'autre part à la participation des citoyens à travers la mise en place de divers organes, outils et procédures, la participation étant entendue comme « action de prendre part, collaborer, contribuer à la construction de réponses aux besoins de la collectivité et/ou des divers groupes qui la composent. » Quant aux formes qu'elle peut prendre, on peut distinguer une participation informationnelle et consultative, supposant un acteur central qui élabore préalablement un avant-projet, de démarches de coproduction supposant une conception en commun et permettant aux partenaires des apprentissages et la création d'une culture commune.

On tentera d'appréhender l'**offre** informative et participative, mais aussi quand c'est possible, le **succès** rencontré par cette offre.

#### *b) Documents de référence*

Un travail a été effectué à partir de différents textes de référence : non seulement du SDER lui-même, mais aussi, pour enrichir l'approche, des références à ce sujet existant dans d'autres documents stratégiques et déclarations importants pour la Wallonie : le Contrat d'avenir pour les wallonnes et les wallons, le Plan fédéral de développement durable, la Convention d'Aarhus au niveau européen. Cette analyse est fondée sur les discours ; la réflexion sur les indicateurs abordera la question de leur mise en œuvre effective.

### *c) Méthodologie*

La méthodologie suivie par le tableau de bord du développement territorial consiste en la définition d'objectifs généraux et d'objectifs opérationnels, de critères, et d'indicateurs les traduisant. En réalité, la démarche est itérative dans la mesure où les données existantes conditionnent en partie le champ d'investigation.

### *d) Indicateurs élaborés*

#### *d.1. Offre régionale en matière d'information- sensibilisation (Maisons de l'Urbanisme)*

Les **Maisons de l'Urbanisme** ont pour objectif d'impliquer le public le plus large aux enjeux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et à la définition de leur cadre de vie. Dans cette optique, elles ont pour mission l'information, la sensibilisation, le dialogue, le débat et la communication dans toutes les matières relatives à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme.

L'indicateur a pour objectif de montrer la **zone d'influence** des Maisons de l'Urbanisme agréées. On peut considérer que ce territoire fait l'objet d'une offre régionale particulière en matière de sensibilisation à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire.

Au stade actuel, l'analyse de cet indicateur ouvre des perspectives en terme de réflexion sur la couverture du territoire wallon et sur la mise en réseau des compétences des Maisons de l'Urbanisme.

#### *d.2. Offre régionale en matière d'information-sensibilisation (Les Journées du Patrimoine)*

Les Journées du Patrimoine sont un véritable **outil de démocratisation culturelle**. Elles ont pour ambition de développer la conscience publique du patrimoine, et de sensibiliser la population à la richesse, à la qualité et à la diversité du patrimoine culturel wallon, en fédérant une action citoyenne basée sur le bénévolat et le partenariat.

L'indicateur a pour objectif de quantifier l'impact et la réussite d'une opération de sensibilisation à l'échelle régionale via l'évolution du nombre d'activités, de la fréquentation, et des moyens de sensibilisation mis en œuvre.

#### *d.3. Offre régionale en matière d'information-sensibilisation (communication CPDT)*

L'indicateur a pour objectif de décrire la façon dont s'incarne la politique de **communication** de la CPDT, à travers la Lettre de la CPDT, les publications, le développement du site internet, et la tenue du colloque.

#### *d.4. Offre communale en matière de participation (élaboration d'outils stratégiques)*

L'élaboration d'outils d'orientation et de programmation du développement territorial est l'occasion d'**inviter la population à s'exprimer** dans un cadre défini par les pouvoirs publics.

Pour illustrer l'offre communale en la matière, nous avons cartographié la couverture du territoire wallon par **différents outils stratégiques participatifs d'initiative communale** (le schéma de structure communal (**SSC**), le plan communal de mobilité (**PCM**), le plan communal de développement de la nature (**PCDN**) et le plan communal de développement rural (**PCDR**)) **ou supra-communale** (contrats de rivière, parcs naturels). On peut observer que la nature des démarches participatives proposées est variable, les unes étant davantage consultatives, les autres s'inscrivant dans une optique de coproduction. Des **cartes de synthèse** ont ensuite été établies sur les outils d'initiative communale d'une part et sur les outils communaux ou supra-communaux dont l'élaboration ou la gestion fait appel à un véritable partenariat entre acteurs, spatialisant ainsi l'offre de coproduction sur le territoire wallon.

On pourrait tenter de rendre compte également, dans la suite du travail, de démarches participatives du même type menées dans le cadre du programme Leader+ ou encore de démarches issues des territoires sans institutionnalisation régionale telles que projets de ville, d'agglomération ou de pays. Il serait intéressant également de suivre l'évolution des modalités de participation à l'élaboration d'outils stratégiques à travers le temps et les législations successives.

#### *d.5. Offre communale en matière de participation (commissions)*

Un graphique figure l'évolution de la couverture des communes wallonnes par différentes commissions à vocation participative. La répartition des commissions les plus répandues sur le territoire wallon (CCAT et CLDR) fait l'objet d'une cartographie<sup>5</sup>.

Afin de mieux qualifier le rôle réellement participatif des commissions en Région wallonne, le commentaire de l'indicateur pourrait mettre ces données en perspective avec des informations plus qualitatives.

#### *e) Indicateurs en élaboration*

Ils sont relatifs aux critères suivants :

- *Offre associative en matière d'information-sensibilisation*
- *Offre régionale en matière d'information-sensibilisation (La semaine de la mobilité)*
- *Offre régionale en matière de participation (élaboration d'outils stratégiques)*

#### *f) Vers la mise en œuvre d'un observatoire de la participation ?*

On constate le manque d'un recueil de données systématique sur de nombreuses démarches de participation existantes, qui pourrait être pallié par la mise en place d'un observatoire. Une piste à approfondir ?

---

<sup>5</sup> (Pour les autres commissions intervenant dans l'élaboration d'outils stratégiques, se référer à la répartition des outils concernés)

